

# FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT  
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



OPÉRATION FOOT  
À L'ÉCOLE  
PAGE 7

INFOS  
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 8

# INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : [district93foot.fff.fr](http://district93foot.fff.fr)
- Sur nos réseaux sociaux :



[@district93foot](https://www.facebook.com/district93foot)



[@district93football](https://www.instagram.com/district93football)



[@district93foot](https://twitter.com/district93foot)

## HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

# INFOS DISTRICT

## ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 20 ET 21 NOVEMBRE 2021



**Monsieur HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 20 et 21 novembre 2021 au 06 69 25 92 93.**

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner. En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI. Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

# ACTUALITÉS

## PLATEAU U6/U7 ET U8/U9 : LE 20 NOVEMBRE 2021

Le second plateau de la saison aura lieu **le samedi 20 novembre 2021** sur plusieurs sites.

L'organisation sur le terrain doit se faire par **catégorie d'âge** (exemple : U8 sur un demi-terrain, U9 sur l'autre moitié si 1 seul terrain) :

- Les **U6** jouent à **3 contre 3 sans gardien de but** sur un terrain de 15M sur 25M
- Les **U7** jouent à **4 contre 4 avec gardien de but** sur un terrain de 20M sur 30M
- Les **U8 et U9** jouent à **5 contre 5 avec gardien de but** sur un terrain de 25M sur 35M
- 4 ateliers de 12 min avec 3 matchs 1 jeu ou 5 ateliers de 10 min avec 4 matchs et 1 jeu
- La mise en place d'une **action éducative** est **recommandée** : Le Programme éducatif Fédéral

*Les éducateurs des équipes visiteuses participent à l'organisation du plateau en collaboration avec le responsable du site et les éducateurs recevant.*

*Le nombre d'équipes engagées est à respecter par les clubs (sauf accord du responsable du plateau).*

*Pour toute question liée à l'organisation du plateau, veuillez prendre contact avec le référent du site d'accueil.*

### **Veillez trouver ci-dessous les documents pour l'organisation des U6-U7 :**

- [Répartition Plateau U6-U7 du samedi 20 novembre 2021 \(MAJ le 21-11-2021\)](#)
- CONTACT DES RESPONSABLE U6-U7
- Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) U6-U7

### **Veillez trouver ci-dessous les documents pour l'organisation des U8-U9 :**

- [Répartition Plateau U8-U9 du samedi 20 novembre 2021 \(M.A.J le 12-11\)](#)
- CONTACT DES RESPONSABLE U8-U9
- Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) U8-U9

Vous trouverez également, ci-dessous, la feuille de plateau à retourner au District avant le mardi suivant le plateau 12h00.

FEUILLE DE PLATEAU

# ACTUALITÉS

## PLATEAU FÉMININ U6F À U9F - DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021

Le second plateau féminin de cette saison aura lieu le dimanche 21 novembre 2021.

Informations à retenir :

- Date et Heure : Le dimanche **21 novembre 2021 à 9H30**
- Lieu de la manifestation : **Stade Allende** (10 rue Neuilly, 93130 Noisy le Sec)
- Le plateau est ouvert aux licenciées **U6F à U9F**
- Au programme de la matinée des matchs et des jeux ludiques
- 

Pour vous inscrire cliquez sur le lien suivant : [INSCRIPTION](#)



# ACTUALITÉS

## 1ER TOUR DU FESTIVAL FOOTBALL U13

Le premier tour du FFU13 aura lieu le samedi 27 novembre 2021 sur plusieurs sites.

Vous trouverez ci-dessous tous les éléments concernant le Festival Football U13.

Le rendez-vous est à 13h00 sur votre site d'accueil pour un début des matchs à 14h00.

Les feuilles de licences, de matchs et de jonglerie sont à envoyer au District avant mardi 12h00 :

- [Organisation FFU13 \(MAJ\)](#)
- Règlement FFU13
- Feuille de licences FFU13
- Feuille de jonglerie FFU13
- [Feuille de matchs 4 équipes](#)
- [Feuille de matchs 5 équipes](#)

En vous remerciant à nouveau.

## CHALLENGE U10-U11 : 1ER TOUR LE 27 NOVEMBRE 2021

Le Challenge U10-11 aura lieu le samedi 27 novembre 2021 sur plusieurs sites.

Le rendez-vous est fixé à 9h00 sur votre site d'accueil pour un début des matchs à 10H00.

Afin d'optimiser le temps de pratique, merci de vous munir de votre feuille de licences remplie avant votre arrivée, de préremplir votre feuille de jonglerie (Noms et Prénoms) et de prendre connaissance du règlement.

- Les sites d'accueil doivent retourner au District avant mardi 30 novembre 2021 12H00 les documents suivants :
- La feuille de matchs pour la poule U10 et U11,
- La feuille de jonglerie de toutes les équipes présentes,
- La feuille de licences de toutes les équipes présentes.

Règlement Challenge U11 IDF

Organisation challenge U11 IDF (MAJ)

Feuille de licences

Feuille de jonglerie

[Feuille de matchs 3 équipes](#)

[Feuille de matchs 4 équipes](#)

[Feuille de matchs 5 équipes](#)



# ACTUALITÉS

## INSCRIPTIONS : 6ÈME ÉDITION « FOOT À L'ÉCOLE »

Pour la sixième année consécutive, la Fédération Française de Football, le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré ont souhaité renforcer leur partenariat et ainsi favoriser le développement d'actions sportives et culturelles au sein des écoles par le biais de l'opération « Foot à l'école ».

Cette édition aura pour thématique : « Du joueur(se) citoyen(ne) à l'écocitoyen(ne) ». Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et le resteront jusqu'au 8 avril 2022.

Les objectifs de l'opération « Foot à l'école » :

- Développer les apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à la pratique du football et/ou futsal,
- Développer des compétences transversales via le socle commun de connaissance, de compétences culture en cycle 2 (CE1 - CE2) et cycle 3 (CM1 - CM2),
- Mettre en avant les valeurs citoyennes et fédérales : Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité (P.R.E.T.S.),
- Mettre en lumière les notions d'environnement, d'éco-citoyenneté à travers la pratique sportive.

Les écoles volontaires, peuvent s'inscrire directement en cliquant sur le lien suivant : <http://footalecole.fff.fr/fr/>

Comme lors des saisons précédentes, les deux lauréats nationaux auront l'opportunité de vivre une expérience unique au CNF à Clairefontaine en compagnie des joueuses de l'équipe de France.

Vous trouverez toutes les informations relatives à cette opération dans le document ci-dessous :  
Règlement du concours FOOT A L'ECOLE 2021 - 2022 - officiel





# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2021 À 18H30

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MANUEL COBO, MOHAMED RAOUADI (CDA), GÉRARD VIVARGENT (CD)

ASSISTE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

## U16 D1 Match 52192.1 Ja Drancy 3/Bourget Fc du 24/10/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de la Ja Drancy sur la participation de trois joueurs du Bourget Fc susceptibles d'être entrés en jeu alors que remplaçants non-inscrits sur la feuille de match,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Bourget Fc,

Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant que la tablette de son adversaire était défectueuse et qu'ils ont dû remplir une feuille de match papier,

Constatant que l'arbitre devant faire débiter la rencontre à l'heure aurait précipité la rédaction de la feuille de match papier, mal rédigée par son dirigeant, bien que tous les joueurs ayant participé à cette rencontre soient bien notés sur la feuille de match,

Constatant que le rapport de l'arbitre n'est pas encore parvenu à la commission,

**Place le dossier en attente du rapport de l'officiel à venir.**

\*\*\*

## Super Vétérans Coupe Blanc Mesnil Sf/Amicale Fc du 14/11/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de l'Amicale Fc sur la participation de l'arbitre qui ne serait pas celui inscrit sur la feuille de match, celui officiant ayant été joueur durant la partie et également sur un changement d'arbitre de Blanc Mesnil Sf qui aurait eu lieu en seconde mi-temps,

Constatant que l'Amicale Fc n'aurait pas pu déposer sa réclamation sur la FMI, celle-ci étant bloquée mais que le score a bien été saisi et que donc Blanc Mesnil Sf aurait signé à la place des dirigeants de l'Amicale Fc,

Constatant que l'envoi de la réclamation par l'Amicale Fc provient d'une adresse personnelle,

Constatant qu'elle n'est pas répertoriée dans Footclubs comme une adresse officielle du club,

Considérant que l'Amicale Fc n'a pas respecté l'article 186 des Règlements Généraux de la FFF, qui entraîne l'irrecevabilité de la réclamation,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Rejette la réclamation de l'Amicale Fc, score acquis sur le terrain,**

**Débite Amicale Fc des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*





# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## Futsal D2 A Match 50946.1 Red Star Fc/Ac Montreuil du 6/11/21

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le Red Star Fc a effectué une demande de report à son adversaire sur Footclubs pour cause de gymnase indisponible,

Constatant que les services administratifs du District n'ont pas validé cette demande sans obtenir un justificatif municipal d'explications,

Constatant qu'il a été demandé au club recevant de fournir ce document le 5/11/21,

Constatant qu'aucun document n'a été fourni par le Red Star Fc et que donc le match restait à jouer en précisant bien aux deux clubs par mail le 5/11/21 à 15h27 que les équipes sont dans l'obligation de se déplacer,

Constatant que la FMI n'ayant pas été utilisée, il a été demandé des explications le 15/11/21 aux deux clubs,

Constatant que le Red Star Fc a répondu le jour même que l'équipe n'avait pas le gymnase comme annoncé quelques jours plus tôt,

Constatant la réponse du District qui précise que faute de justificatif, cette rencontre passera en commission,

Constatant que le Red Star Fc dans un mail du 15/11/21 répond que sa Mairie n'a pas voulu transmettre de justificatif et que l'arbitre et les « délégations » étaient bien présentes pour constater la fermeture du gymnase,

Constatant le rapport de l'arbitre qui précise que l'Ac Montreuil avait bien ses joueurs présents mais que seul le coach du Red Star Fc était présent sans aucun joueur présent sur place,

Considérant que le Red Star Fc n'a pas respecté l'article 20.6.1 du Règlement Sportif Général du District,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit match perdu par forfait au Red Star Fc (0 but, - 1 point) pour en attribuer le gain à l'Ac Montreuil (5 buts, 3 points).**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## FORFAITS

### Coupe

Anciens Montfermeil Fc/**Esd Montreuil** du 14/11/21

### 1er Forfait :

Seniors à 7 F Esd Montreuil/**Tremblay Fc** du 13/11/21

### 2è Forfait

Néant

### Forfait Général

U14 D4 B **Js Villetaneuse**

U14 D4 E **Neuilly Plaisance Sports 2**

U18 F **Af Bobigny**

U15 F Poule B **Ass Noiséenne**

U18 **Futsal Ac Montreuil**

\*\*\*

## FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

### 1ère demande :

Seniors D3 B **Atletico Bagnolet/Usm Gagny 2** du 14/11/21

U18 F **Af Epinay/Fc Fc Romainville** du 13/11/21

U18 F **Ja Drancy/Fc 93 Bobigny** du 13/11/21

U16 Coupe **Fc Villepinte/Blanc Mesnil Sf** du 14/11/21

U16 District Cup **Tremblay Fc 2/Blanc Mesnil Sf 2** du 14/11/21

U16 District Cup **Csl Aulnay 2/Uf Clichois 2** du 14/11/21

U16 District Cup **Villepinte Fc 2/Esd Montreuil 2** du 14/11/21

U16 District Cup **Villemomble Sports 2/Fc Romainville 2** du 14/11/21

U15 F Poule B **Es Stains/Etoile Fc Bobigny** du 13/11/21

U15 F Poule C **Uf Clichois/Noisy le Grand Fc** du 13/11/21

U14 D1 **Montfermeil Fc 2/Fcm Aubervilliers** du 13/11/21

U14 D1 **Espérance Aulnaysienne/Stade de l'Est** du 13/11/21

U14 D2 B **Blanc Mesnil Sf 2/Montreuil Fc** du 13/11/21

U14 D4 A **Espérance Aulnaysienne 3/Fc Coubronnois** du 13/11/21

Anciens Coupe **St Denis Us/Tremblay Fc 2** du 14/11/21

Anciens Coupe **Villemomble Sports/Amicale Mauriciens** du 14/11/21

U13 Critérium **Sevrans Fc/St Denis Us (équipes 3-4)** du 13/11/21

U13 Critérium **As La Courneuve/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2-3-4)** du 13/11/21

U13 Critérium **Fa Le Raincy/Uf Clichois (équipes 1-2-3)** du 13/11/21

U13 Critérium **Cs Villetaneuse/Fc Les Lilas (équipes 1-2-3)** du 13/11/21

U13 Critérium **Es Stains/Montreuil Fc (équipes 1-2)** du 13/11/21

U13 Critérium **Ja Drancy/Ass Noiséenne (équipes 5-6)** du 13/11/21

U13 Critérium **Sc Dugny/Paris International (équipes 2-3)** du 13/11/21

U13 Critérium **Fc Livry Gargan/Usm Gagny (équipes 2-3-4)** du 13/11/21

U13 F Poule A **Ab St Denis/Rc St Denis 2** du 13/11/21

U13 F Poule A **As La Courneuve/Ja Drancy** du 13/11/21

U13 F Poule A **Pierrefitte Fc/Fcm Aubervilliers** du 13/11/21

U13 F Poule C **As Bondy/Fc 93 Bobigny** du 13/11/21



# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U13 F Poule C **Sfc Neuilly**/Epp Gervaisienne du 13/11/21  
U11 Critérium **Oi Pantin**/Villemomble Sports (équipes 1-2-4) du 13/11/21  
U11 Critérium **Uf Clichois**/Stade de l'Est (équipes 1-2) du 13/11/21  
U11 Critérium **Csl Aulnay**/Vaujours Fc (équipes 2-3) du 13/11/21  
U11 Critérium **H2t Academy**/Paris International (équipe 1) du 13/11/21  
U11 Critérium **Fc Coubronnois**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 13/11/21  
U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Sc Dugny (équipes 3-4) du 13/11/21  
U11 Critérium **Ja Drancy**/Ass Noisienne (équipes 5-6) du 13/11/21  
U11 Critérium **Fc Livry Gargan**/St Denis Us (équipes 5-6) du 13/11/21  
U11 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Drancy Fc (équipes 1-2) du 13/11/21  
U11 Critérium **Montfermeil Fc**/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2-3-4) du 13/11/21  
U11 Critérium **Fa Le Raincy**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 13/11/21  
U11 Critérium **Sevran Fc**/St Denis Us (équipe 4) du 13/11/21  
U11 F Poule A **As Bondy**/Stade de l'Est du 13/11/21  
U11 F Poule B **Rc St Denis**/As La Courneuve du 13/11/21  
U11 F Poule B **Ja Drancy**/Ab St Denis du 13/11/21  
U18 Futsal **Dinamik Bondy Futsal**/Almaty Bobigny Futsal du 13/11/21  
U15 Futsal Poule A **Office Municipal Aubervilliers**/Almaty Bobigny Futsal du 13/11/21  
U13 Futsal Poule A **Nouveau Souffle**/Futsal Neuilly du 14/11/21  
U13 Futsal Poule A **Les Artistes**/Pierrefitte Fc du 14/11/21  
U13 Futsal Poule A **Atletico Bagnolet**/Almaty Bobigny Futsal du 14/11/21  
U13 Futsal Poule B **Afc Ile St Denis**/Sport Ethique du 13/11/21  
U13 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/Dinamik Bondy Futsal du 14/11/21  
U13 Futsal Poule B **Pierrefitte Fc**/Office Municipal Aubervilliers G du 14/11/21  
U13 Futsal Poule B **Karma Bobigny**/Blanc Mesnil Sf du 14/11/21  
U11 Futsal Poule A **Pierrefitte Fc**/Ac Montreuil du 14/11/21  
U11 Futsal Poule A **Les Artistes Futsal**/Nouveau Souffle Fc du 13/11/21  
U11 Futsal Poule B **Drancy Futsal**/Office Municipal Aubervilliers F du 13/11/21  
U11 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers**/Almaty Bobigny Futsal du 14/11/21

## 2<sup>e</sup> demande

U16 D1 **Csl Aulnay 2**/Fc Villepinte du 7/11/21  
U16 D4 A **Uf Clichois 2**/Csm Ile St Denis 2 du 7/11/21

## 3<sup>e</sup> et dernière demande avant sanctions

Néant

## Match perdu par pénalité

Néant

\*\*\*

# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

- . En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
  - . En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
  - . En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

**Rappel :** Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs **en gras** sont sanctionnés.

### Avertissement

- Seniors D4 A **Etoile d'Auber**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 3 du 7/11/21 : match débuté en retard, il faut modifier l'horaire du match sur la tablette
- Seniors D4 B **Esd Montreuil 3**/Gournay Fc 2 du 7/11/21 : identifiants oubliés par le coach
- Seniors D4 C **Montreuil Souvenir**/Flamboyants de Villepinte 2 du 7/11/21 : pas de tablette présentée
- Seniors D4 C **Etoile Bobigny Fc 2/Paris International 2** du 7/11/21 : **pas d'explications**
- U16 D3 A Villepinte Fc 2/**Stade de l'Est** du 7/11/21 : pas d'explications
- U16 D3 B **Montfermeil Fc 3/Montreuil Fc 2** du 7/11/21 : Montfermeil pas de connexion dans le quartier, motif irrecevable, Montreuil pas d'explications
- U16 D4 A **Uf Clichois 2/Csm Ile St Denis 2** du 7/11/21 : pas d'explications
- Anciens D2 B **La Joie de Jouer/Js Bondy** du 7/11/21 : Joie de Jouer pas d'explications, Bondy explications insuffisamment motivées
- Super Vétérans Poule A **Montfermeil Fc/Fc Livry Gargan** du 7/11/21 : pas de tablette présentée
- Critérium 55 ans Blanc Mesnil Sf/**Blanc Mesnil Sf 2** du 7/11/21 : pas d'explications
- Critérium 55 ans **Drancy Fc**/As La Courneuve du 7/11/21 : nombre de titulaires incorrect, il suffisait d'en ajouter un huitième
- Critérium 55 ans **Flamboyants de Villepinte**/Fc Coubronnois du 7/11/21 : nombre de titulaires incorrect, il suffisait d'en ajouter un supplémentaire.

### Amende

- Seniors D4 B **Esd Montreuil 3/Gournay Fc 2** du 7/11/21 : pas d'explications
- U16 D1 **Csl Aulnay 2**/Villepinte Fc du 7/11/21 : pas de tablette présentée
- Critérium 55 ans **Blanc Mesnil Sf**/Blanc Mesnil Sf 2 du 7/11/21 : pas d'explications

\*\*\*

Fin de la réunion à 19h45

# COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

**RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2021**

**PRÉSIDENCE : M. MORY PAYE**

**PRÉSENTS : MM. ISSA BAKHAYOKHO, MORAD DAGUEMOUNE.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER.**

## SENIORS D2 B Match n° 50654.1 Uf Clichois 2/Fa La Raincy du 12/9/21

Le Comité,

Jugeant en appel,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de l'Appel du Fa La Raincy en date du 1/10/21 d'une décision de la Commission Départementale des Statuts et Règlements d'une décision du 28/9/21 parue le 1/10/21 donnant :

- **Match à jouer à une date ultérieure à fixer par la CSG pour erreur administrative du District.**

déclare l'appel recevable en la forme,

Après auditions de :

- M. Kamel AGGOUN Président du Fa La Raincy
- M. Joseph OMAM Dirigeant du Fa La Raincy
- M. Luis MARTINS Président de l'Uf Clichois

Notée l'absence excusée de :

- M. Aliou NDIAYE Arbitre Central

### Rappel des faits

Considérant que la municipalité de Clichy sous Bois avait transmis un justificatif municipal d'interdiction d'utilisation du terrain d'honneur suite à des travaux en cours,

Considérant que la rencontre en objet est restée malencontreusement maintenue,

Considérant que l'équipe visiteuse et les arbitres se sont déplacés à Clichy,

Considérant que M. MARTINS s'est déplacé également expliquant la situation,

Considérant que le match n'a pas eu lieu mais que l'arbitre a constaté la teneur d'un match U20 de Ligue,

Considérant que M. MARTINS a été invité à donner des explications sur ce match,

Considérant qu'il a présenté en commission de première instance un justificatif municipal autorisant la teneur du match U20 de Ligue,

Considérant que M. MARTINS explique que sa municipalité a autorisé un match de Jeunes mais qu'elle refusait la tenue d'un match Seniors afin d'éviter l'afflux de spectateurs liés au problème du COVID suite aux problèmes de barrières entourant le terrain d'honneur,

Considérant que la commission de première instance a retenu le premier justificatif présenté par sa municipalité interdisant la tenue de rencontres sur le terrain d'honneur, a décidé de donner match à jouer à une date ultérieure,

# COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

## En audition

Constatant que le report du match en rubrique a été demandé par l'Uf Clichois,

Constatant que le Fa Le Raincy aurait proposé l'inversion de la rencontre sur Footclubs mais qu'il n'a reçu aucune réponse,

Constatant que M. MARTINS s'en étonne et assure n'avoir jamais reçu cette demande,

Constatant que M. AGGOUN dit avoir respecté le règlement et qu'au vu de la rencontre maintenue, il s'est présenté avec son équipe et a constaté la présence des arbitres,

Constatant qu'après avoir pris l'information de l'interdiction de jouer sur le terrain d'honneur faite par la municipalité de Clichy sous Bois, il s'étonne d'avoir vu un match s'y dérouler,

Constatant que M. AGGOUN dit ne pas s'être aperçu de travaux particuliers sur l'aire de jeu,

Constatant que M. MARTINS dit que sa Mairie a autorisé que le match U20 se joue, drainant moins de public qu'un match Seniors en raison de la sécurité car pas de main courante, des barrières de chantier étant provisoirement installées,

Constatant que M. AGGOUN ne comprend pas qu'il existerait un problème de sécurité pour des Seniors et pas pour les U20,

Considérant qu'une erreur administrative du District est au départ du maintien de la rencontre en rubrique,

Considérant toutefois que si la municipalité ferme son terrain pour des raisons de sécurité, cela s'applique à tous les matches, il ne peut exister de « choix » des matches à jouer ou pas,

Considérant en outre que le justificatif municipal autorisant que le match U20 puisse se dérouler ne peut provenir que d'une demande du club dans la mesure où il est notifié que cette utilisation restera exceptionnelle et ne sera pas renouvelée ni pour la section Foot ni pour aucune autre,

Considérant enfin que la rencontre ayant été maintenue, même involontairement, l'équipe de l'Uf Clichois devait se déplacer et seul l'arbitre pouvait décider sur place de jouer ou pas selon les justificatifs municipaux lui ayant été présentés,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en appel,**

**Infirme la décision de première instance pour donner match perdu par forfait à l'Uf Clichois 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au Fa Le Raincy (3 points, 5 buts),**

**Débite l'Uf Clichois des frais d'appel,**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes dans un délai de sept jours à compter de la première notification dans les conditions fixées par le règlement sportif de la Ligue de Paris IDF.*

Le Président

M. Mori PAYE

Le Secrétaire de Séance

M. Eric TEURNIER

**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU  
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

**RESPONSABLE DE LA PUBLICATION**

Mme. Marina SAUVAGE

**RÉDACTION**

Mme. Jade EL MKELLEB

**PERMANENTS**

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :  
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :  
COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE  
M. Eric TEURNIER  
Mme. Margaux BOURY

Mail : [secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)  
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :  
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :  
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU  
M. Jérémy MAYTRAUD  
M. Christophe MORO

Mail : [technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)  
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL  
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

